

P-V DE LA REUNION DU 8 MARS 2016

REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.

Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement - Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

Représentants des Autorités provinciales:

Représentants des Administrations communales:

Monsieur Philippe BARBIER, Conseiller Communal – Ville de FLEURUS
Monsieur Vincenzo CATALANO, Service Communication - Ville de FLEURUS
Monsieur Frédéric DEYONGHE, Conseiller en Environnement – AISEAU-PRESLES
Monsieur Marc FALISSE, Conseiller Communal – Ville de FLEURUS
Madame Dina LANSMAN, Fonctionnaire PLANU – CHATELET
Monsieur Francis LORAND, Echevin – FLEURUS
Monsieur Fabrice MINSART, Echevin – FARCIENNES
Monsieur Stéphane NOEL, Fonctionnaire adjoint PLANU - CHATELET

Représentants du site nucléaire:

Madame Sylvie BOODTS, Communication – IRE
Monsieur Philippe DAMHAUT, Responsable de Site – ONDRAF – Site Fleurus
Monsieur Giuseppe RITACCIO, Directeur Général – STERIGENICS – FLEURUS
Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général – IRE
Monsieur Thomas WALGRAFFE, Directeur Général – TRANSRAD

Représentants de la population:

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles – FLEURUS
Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain - FARCIENNES
Monsieur Pierre WYNS, Riverain -FLEURUS

Excusés:

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine – FLEURUS
Madame Isabelle DELBAEN, Expert administratif – Province de Hainaut
Monsieur Michel GERARD, Conseiller communal - FLEURUS
Monsieur Xavier LEFEVRE, Fonctionnaire PLANU – AISEAU-PRESLES
Monsieur J.-P. MINON, Directeur Général de l'ONDRAF
Monsieur Rudy PERES, GALF – FLEURUS
Madame Laëtitia QUENON, Bureau Sécurité – Province de Hainaut
Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+
Madame Valérie VELGHE, Fonctionnaire PLANU – CHARLEROI

Premier point:**Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2015**

Suite à l'envoi du procès-verbal provisoire, Madame BOODTS, Messieurs BARBIER, BRINGIERS, DAMHAUT et WALGRAFFE ont fait quelques remarques. Elles ont été intégrées au procès verbal envoyé avec la convocation.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal est approuvé.

Deuxième point:**Incident survenu à l'I.R.E. le 14 janvier et dispositions prises**

Monsieur VANDERHOFSTADT a repris quelques slides d'une présentation qu'il avait faite à quelques personnes de l'auditorat du travail de CHARLEROI qui avaient posés des questions à l'A.F.C.N. On leur a donc proposé de venir à l'I.R.E. avec l'A.F.C.N. et Bel V. Dans cette présentation, il y avait la présentation des métiers de l'I.R.E. et de ses performances, la présentation de Bel V et de l'A.F.C.N. en relation avec l'I.R.E., la présentation de l'organisation de la sûreté à l'I.R.E. et l'anomalie du 14 janvier.

Il tient à souligner que l'I.R.E. est une société importante pour l'économie locale et régionale avec un chiffre d'affaires en augmentation sans qu'il n'y ait d'augmentation de la radioactivité manipulée sur le site. L'augmentation du chiffre d'affaires est plus un effet de la rentabilité. On tient à avoir une entreprise performante pour continuer à investir dans la recherche et la sûreté.

Monsieur VANDERHOFSTADT voudrait aussi défendre ses travailleurs car les performances de l'I.R.E, ne sont pas dues seulement à la direction mais à tout le personnel.

Il y a eu aussi une évolution de l'emploi, il y avait 100 personnes en 2004 et 175 fin 2015. Il y a eu 26 nouveaux agents l'année dernière.

Il y a un slide qui montre les rejets en iode dans l'atmosphère. On voit l'incident de 2008 mais on était quand même à la limite du rejet autorisé. Depuis, on est en constante diminution et nettement en dessous de la limite. On est même proche de 0.

Le 14 janvier, le rejet était minime, c'était un 10 millième de la quantité autorisée pour une semaine. On voit qu'on est en dessous de la limite pour la population et de la limite imposée par l'A.F.C.N.

Pour les travailleurs, on reprend la dose moyenne pour les gens exposés. La limite que l'I.R.E. se fixe est de 10 000 micro Sv alors que la limite légale est de 20 000 micro Sv. On constate une évolution positive pour les travailleurs.

On pourrait dire qu'une moyenne, cela ne veut rien dire et que certains travailleurs sont peut-être plus exposés que d'autres, mais si on regarde par groupe de travailleurs exposés, on est très bas aussi.

Le 14 janvier, le travailleur a reçu 2,5 micro Sv par rapport au 10 000 micro Sv qu'on se fixe comme limite.

Le rôle de l'A.F.C.N. et de Bel V est précisé.

Pour l'activation du plan d'urgence nucléaire sous la responsabilité du fédéral, il y a 4 niveaux de notification N1, N2, N3 et NR. NR, c'est en cas d'incident qui nécessite une intervention rapide avec mise à l'abri de la population. Dans ce cas, il y a une ligne directe avec le Gouverneur de la Province.

Les autres niveaux, c'est pour des incidents où il faut aller moins vite et qui permettent aux autorités fédérales de gérer en fonction de l'impact potentiel sur la population.

Il y a également un niveau N0, c'est pour les événements qui se passent dans l'installation sans qu'il y ait rejet de radioactivité mais qui ont un impact visible de l'extérieur, par exemple quand on a dû appeler une ambulance pour un travailleur qui est tombé et s'est cassé une jambe.

Quand un événement est soumis à déclaration à l'A.F.C.N., il faut la faire le 1^{er} jour ouvrable qui suit. Pour les N0, c'est ce qu'on appelle une déviation, ils sont répertoriés dans une liste que l'on soumet à Bel V quand ils viennent pour une inspection et ils viennent régulièrement. On regarde alors ce qui s'est passé et on précise les actions correctives qui ont été prises.

Le 14 janvier, c'était une déviation et nous ne devions pas la déclarer. Quand Bel V est venu, il a dit que comme c'était la 2^e fois que ce problème de joint se présentait, il fallait faire un INES, ce que nous avons fait, c'était un INES 0. L'A.F.C.N. a décidé d'en faire un INES 1 comme cela s'était déjà produit et l'a donc mis sur son site.

Sur le site de l'I.R.E., il y a plusieurs entreprises: I.R.E. et I.R.E. Elit qui sont sous la responsabilité de l'I.R.E. et d'autres sociétés indépendantes de l'I.R.E. qui ont donc leur propre S.I.P.P., N.T.P.E. ONDRAF-Site FLEURUS et TRANSRAD. STERIGENICS est en dehors du site.

On a fait des statistiques d'accidents du travail. Il y a plusieurs indicateurs. La fréquence, c'est le nombre d'accidents par rapport au nombre d'heures prestées. Pour nous, la référence, c'est celle de l'industrie du secteur chimique et on voit qu'on est un peu plus haut que la moyenne.

Monsieur BARBIER demande s'il s'agit d'accidents physiques.

Monsieur VANDERHOFSTADT répond par l'affirmative, cela n'a rien à voir avec le nucléaire.

En ce qui concerne le taux de gravité, le taux est un peu moins bon car on a eu une personne qui a eu un accident de voiture qui a entraîné une incapacité.

Les accidents sont de nature très variée, allant de la simple blessure superficielle à des brûlures chimiques, en passant par des entorses, des entorses ou autres foulures. Il n'y a aucun accident avec effet radiologique. Tout est déclaré.

Pour l'organisation de la sécurité à l'I.R.E. qui est un établissement nucléaire de classe 1 (il y en a 4 en Belgique, les centrales nucléaires et BELGOPROCESS), il y a 22 personnes sur le site: 2 experts agréés classe 1, nommés par arrêté royal et conseillers en prévention de niveau 1, 1 expert agréé de classe 2 et 2 "experts nucléaires", 3 conseillers en prévention de niveau 1, 1 conseiller en prévention de niveau 2, 1 technicien en prévention, 1 responsable radioprotection avec 9 agents en contrôle de radiation, 2 assistants administratifs et 1 infirmière en permanence.

Tous les travailleurs qui entrent sur le site ont des formations préalables en sécurité conventionnelle et en radioprotection. Des rappels sont faits annuellement pour tout le personnel.

Monsieur VANDERHOFSTADT rappelle le protocole de déclaration et répète que le 14 janvier, il ne fallait pas faire de déclaration. Le 14 janvier, on était en production, comme on avait déjà eu le même type incident fin de l'année dernière, on a acheté un équipement pour détecter au plus vite une anomalie et c'est cet équipement qui a détecté la fuite. Le travailleur qui était à proximité a été très légèrement contaminé. Il a inhalé une activité de 15 Bq qui correspond à 2,5 micro Sv, pour rappel la limite est à 10 000 micro Sv. A titre de comparaison quand on fait une radio dentaire on reçoit 30 micro Sv, soit 10 fois plus.

Il regrette l'exploitation faite par la presse qui a inquiété inutilement la population. Il a pensé avec le Conseil d'entreprise et avec les syndicats de rédiger une lettre ouverte et la mettre sur le site. Il pense avoir toujours été transparent et regrette vraiment cette couverture médiatique erronée.

Monsieur LORAND a été abasourdi et outré de voir la manière dont un non événement avait été exploité médiatiquement. Il souhaite dire que les autorités communales sont contentes d'avoir une entreprise comme l'I.R.E. qui développe des services à la population en garantissant la sécurité de la population et de ses travailleurs. Il a envie de se ranger au côté de l'entreprise et non d'être en face.

Monsieur BARBIER rejoint à 200 % les commentaires de Monsieur LORAND et comprend l'amertume de Monsieur VANDERHOFSTADT.

Monsieur LORAND ajoute que le relais a été fait au Conseil communal auprès des groupes politiques. C'est aujourd'hui que le groupe qui s'est emparé de l'événement aurait dû être là, et il n'y a personne.

Monsieur CATALANO signale qu'avant, le groupe ECOLO était représenté par Madame COSSE qui est malheureusement décédée. Son remplaçant a été désigné. Il a été convoqué à la réunion de décembre et à celle-ci.

Monsieur MINSART pense que la presse s'intéresse davantage au scandale et le secteur nucléaire est un sujet très sensible. Il serait peut-être intéressant de s'investir un peu plus dans la communication.

Monsieur VANDERHOFSTADT précise que c'est une question de ressources. Il préfère s'occuper de faire tourner l'entreprise en toute sécurité que de communiquer.

Monsieur MINSART pense que le comité d'accompagnement pourrait faire un communiqué de presse.

Monsieur LORAND est d'accord. Il faut arrêter de crier au loup parce que le jour où cela sera nécessaire, ce qu'il ne souhaite pas, on ne sera plus crédible. Le rôle du Comité d'accompagnement, c'est d'être un relais pour la population.

Monsieur VANDERHOFSTADT voudrait signaler que cette médiatisation a eu des effets induits. Il y a eu des fournisseurs qui n'ont plus voulu entrer sur le site. Il préfère toutefois mettre ses ressources sur la réalisation d'exercices plutôt que dans la communication.

Monsieur LORAND pense que ce soir, on a reçu toutes les explications sur ce non événement et qu'on pourrait peut-être le dire.

Madame GLAUDE préparera une proposition de communiqué qu'elle enverra pour accord aux personnes présentes ainsi qu'aux bourgmestres de FARCIENNES et FLEURUS.

Madame VASSART voudrait savoir comment la presse a été informée.

Monsieur VANDERHOFSTADT précise que lorsqu'il s'agit d'un INES 1, l'A.F.C.N. le publie sur son site, site scruté en permanence par les journalistes.

Monsieur CATALANO rappelle que les procès verbaux des réunions du Comité d'accompagnement sont mis sur le site de la Ville, les informations percolent ainsi vers la population.

Monsieur TOMASI se demande si ce n'est pas aussi dû au fait qu'on a crié au loup que l'I.R.E. a diminué ses rejets.

Monsieur VANDERHOFSTADT signale qu'il n'a pas changé de politique.

Monsieur BARBIER ajoute que si le site était si dangereux que cela, il n'y aurait pas autant de travailleurs.

Troisième point:**Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Pour ONDRAF – Site FLEURUS, Monsieur DAMHAUT n'a rien de spécial à signaler, il n'y a pas eu d'accident, ni d'incident depuis la dernière réunion. On poursuit les opérations d'assainissement et on prépare le démantèlement. Au départ, il y avait une dizaine de personnes pour s'occuper de cela. On a plus que doublé. Il y a maintenant 23 ETP et on dépassera les 30 d'ici la fin de l'année.

Pour STERIGENICS, Monsieur RITACCIO n'a pas non plus d'accident, ni d'incident à signaler.

Pour TRANSRAD, Monsieur WALGRAFFE n'a rien à signaler non plus.

Pour l'I.R.E., Monsieur VANDERHOFSTADT rappelle un INES 0 qui a été signalé au Comité d'accompagnement. Un dégagement de fumées visible s'est produit le 25 février en matinée lors d'un test des groupes électrogènes présents sur le site. Ce dégagement de fumées résulte d'un problème sur le joint de culasse d'un groupe situé en dehors des bâtiments. Le groupe a immédiatement été arrêté.

D'autre part, on a tous appris qu'un terroriste avait surveillé les faits et gestes d'un collègue d'une entreprise nucléaire. Les autorités n'ont pas augmenté le niveau d'alerte pour les entreprises nucléaires mais le Ministre de l'Intérieur a prévenu que 140 militaires seraient déployés pour ces entreprises. On devrait avoir 10 militaires sur le site de l'I.R.E.

Pour le reste 2015 a été une excellente année.

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au mardi **14 juin 2015 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES.**